



L'organisme canadien de réglementation de l'audit publie son rapport public annuel sur les inspections des cabinets comptables

Diminution du nombre de constatations importantes à l'issue des inspections menées en 2017; pour le CCRC, le secret de la constance dans l'exécution de l'audit à long terme réside dans les systèmes de gestion de la qualité.

TORONTO, le 27 mars 2018 – Dans son rapport public annuel sur les inspections publié aujourd'hui, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) indique que, malgré une diminution générale des constatations importantes découlant des inspections en 2017 par rapport à l'année précédente, il y a encore un manque de constance à l'égard de certains aspects de la qualité de l'audit. Le rapport du CCRC examine la qualité de l'audit chez les 14 principaux cabinets du Canada comptant au moins 100 émetteurs assujettis parmi leur clientèle.

En 2017, le CCRC a inspecté 128 dossiers de cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle (comparativement à 135 en 2016), et 15 ont fait l'objet de constatations importantes (comparativement à 24 en 2016). Trois retraitements d'états financiers ont dû être effectués. Dans l'ensemble, les thèmes des inspections du CCRC pour les dix cabinets inspectés annuellement étaient similaires à ceux formulés pour les Quatre Grands cabinets (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./s.e.n.c.r.l.). Plus particulièrement, les thèmes des inspections comprenaient la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit, l'exercice du jugement professionnel et de l'esprit critique, ainsi que les estimations comptables importantes.

« À la lumière des inspections de 2017, nous pouvons confirmer que les cabinets comptables du Canada s'appuient sur des méthodes d'audit adéquates et, dans la plupart des cas, nous constatons qu'ils se conforment aux directives, » a déclaré Jane Williamson, vice-présidente, Inspections. « Toutefois, nous observons également une récurrence des constatations découlant des inspections, ce qui met en lumière les aspects de la qualité de l'audit qu'il reste à améliorer. D'après nous, il est possible d'obtenir des améliorations au moyen d'un processus de gestion de la qualité plus rigoureux et efficace qui intègre la qualité à toutes les étapes du cycle d'audit, et non pas seulement à l'étape de l'évaluation finale, au moment des inspections internes et externes. »

« La vocation du CCRC est d'améliorer la qualité de l'audit en travaillant avec les cabinets d'audit en vue de favoriser la réalisation constante d'audits de qualité, » a affirmé Carol Paradine, chef de la direction du CCRC. « Nos inspections fondées sur les risques repèrent à la fois les bonnes pratiques et les obstacles à l'amélioration continue de la qualité – ces deux

enjeux sont au cœur de nos discussions avec les cabinets d'audit, les comités d'audit, la direction et les investisseurs. »

« En 2018, nous modifierons notre stratégie en y intégrant des revues additionnelles portant sur les systèmes de gestion de la qualité. Les Quatre Grands cabinets seront les premiers visés, » a déclaré M^{me} Paradine. « C'est à compter de 2019 que nous prévoyons appliquer le nouveau modèle aux 10 autres cabinets inspectés annuellement. »

Le rapport fait également état de l'avancement du projet pilote du CCRC mené avec la participation de dirigeants et de comités d'audit sur l'utilisation des indicateurs de la qualité de l'audit en tant que mesures quantitatives du processus d'audit, de même que sur les avantages s'y rattachant.

« Ces indicateurs, qui viennent s'ajouter à notre stratégie d'inspection en évolution, devraient influencer de façon positive sur la qualité de l'audit. Nous encourageons les comités d'audit, la direction et les cabinets d'audit à continuer d'explorer les possibilités de les intégrer à leurs processus d'audit, » a affirmé M^{me} Paradine.

Comme il a été mentionné l'année dernière, le CCRC a proposé aux autorités canadiennes en valeurs mobilières concernées des mesures réglementaires visant à lui permettre d'accéder à l'information et aux dossiers de travail à l'étranger. Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) examinent actuellement les réponses obtenues à leur document de consultation afin de définir les prochaines mesures à prendre. C'est avec beaucoup d'intérêt que le CCRC attend les propositions des ACVM à cet égard.

Tous les cabinets participant au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit se doivent de communiquer au comité d'audit de leurs clients les constatations importantes se rapportant à leur dossier d'audit, ainsi que ce rapport.

Le CCRC encourage fortement les comités d'audit à discuter du rapport public et des constatations les concernant, s'il y a lieu, avec leurs auditeurs.

Vous trouverez le rapport de 2017 sur les inspections annuelles du CCRC sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui auditent les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC est un organisme indépendant des autorités de réglementation provinciales chargées de la supervision de la profession comptable. Organisme de réglementation de l'audit de calibre mondial, le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle reposent les marchés financiers du Canada. Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

Pour plus d'information, communiquez avec :

Adrienne Jackson, directrice principale, Communications
Conseil canadien sur la reddition de comptes
416 913 8260, poste 4132
adrienne.jackson@cpab-ccrc.ca